

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-312 du 25 Octobre 1980

chargeant le Camarade Martin Dohou AZONHIHO,
Ministre de l'Information et de la Propagande,
de l'intérim du Camarade Isidore AMOUSSOU,
Ministre des Finances pour compter du 27 Octobre 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 27 Octobre 1980, le Camarade Martin Dohou AZONHIHO, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence du Camarade Isidore AMOUSSOU.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 25 Octobre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 6 SGG 4 SPD 2 MIP-MF 6 autres
Ministères 20 DPE - DAJL - INSAE 6 IGE et ses Sections 4 DCCT 1 ONEFI - Gdc
Chanc. 2 UNB-FASJER-BN 6 BCP 1 JORFB 1.-